



# Lettre d'information licences

## Saison 2022/2023



Parents, Joueurs, Joueuses,

Veillez trouver ci-joint les informations relatives à votre demande de licence.

➤ **Licence** pour les joueurs/joueuses **NON licencié(e)s à l'EBS en 2021/2022**

Liste des pièces à fournir (**indiquer le nom du joueur / de la joueuse au dos de chaque document**) :

- Formulaire de demande de licence dûment complété et signé, signé également par le médecin (*indiquer lisiblement une adresse mail personnelle, régulièrement consultée*)
- Copie du livret de famille (page des parents + page enfant **ou** extrait d'acte de naissance
- Copie de la pièce d'identité
- Photo d'identité récente **en couleur**
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Règlement de la licence (cf modalités ci-dessous)

**Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte**

➤ **Licence** pour les joueurs/joueuses **licencié(e)s à l'EBS en 2021/2022**

Le renouvellement se fait de façon dématérialisée par internet :

1. Vous allez recevoir un mail de la FFF vous proposant le renouvellement de la licence en ligne. Pensez à vérifier vos mails « indésirables ».  
Si vous ne recevez pas de mail de la FFF au 01/07/2022, prenez contact directement avec notre secrétaire (coordonnées ci-dessous)
1. Ouvrez le mail et suivez les étapes relatives à votre demande de renouvellement.
2. N'oubliez pas de télécharger / envoyer les pièces jointes qui vous sont demandées le cas échéant : photo récente en couleurs, certificat médical, etc.(format jpg ou png).
3. Remplissez le document en annexe de la lettre d'informations afin de mettre vos coordonnées et informations sanitaires à jour.
4. Faites nous passer le document annexe de la lettre d'informations et le règlement de la licence, dans une enveloppe fermée avec notre nom dessus, dans la boîte aux lettres de l'EBS (*située derrière la mairie de Feillens à gauche du portail de l'école publique*) ou lors des permanences essayages et licences ou aux éducateurs.

En cas de difficulté, prendre contact avec :

- ✓ Notre secrétaire Claire CHAMPION par mail à « 540737@laurafoot.org »
- ✓ Notre référent communication : Antonin Boulachon 07 68 23 33 45 / antoninb@laposte.net

## COTISATION 2022/2023

- **190 €** pour les catégories U15 et U18 (*garçons*)      **si licence prise avant le 10/07 : 175 €**
- **190 €** pour les catégories U15 à séniors (*filles*)      **si licence prise avant le 10/07 : 175 €**
- **150 €** pour les catégories jusqu'à U13 (*garçons/filles*)      **si licence prise avant le 10/07 : 135 €**

Déduction de 30 € à partir de 2 licences de la même famille

### ➤ Modalités de règlement :

#### **Nouveauté 2022**

***Possibilité de paiement en ligne (comptant ou en 3 fois)  
pour les renouvellements de licences en ligne UNIQUEMENT sauf pour ceux qui  
utilisent les moyens de paiement ci-dessous !!!!!***

- Chèque à l'ordre de l'Essor Bresse Saône, possible en 3 chèques (*à remettre en même temps*)
- Coupons Sports ANCV
- Chèques Vacances ANCV
- Pass'sport (*si opération reconduite à la rentrée*)
- Chèques Jeunes 01 acceptés (*dans la limite de 5 par joueur/se et par an*)

**Merci d'indiquer le nom du joueur ou de la joueuse au dos de chaque document transmis**

### ➤ Retour de la demande de licence et du règlement :

Le plus tôt possible (idéalement juin/juillet) dans une enveloppe fermée avec notre nom dessus :

- Par courrier : Essor Bresse Saône - 100, place de la Mairie - 01570 – Feillens
- Boîte aux lettres de l'EBS (*derrière la mairie de Feillens, à gauche du portail de l'école publique*).
- Lors des permanences essayages et licences de l'EBS (*cf dates et lieux ci-dessous*).
- Aux éducateurs lors des séances d'entraînement du mois d'août.

Pour les nouveaux licencié(e)s en changement de club (mutation) : *Avant le dimanche 10 juillet 2022*

Pour les nouveaux licencié(e)s (1ère licence ou reprise après au moins un an d'arrêt) :  
*A définir par le responsable sportif et éducatif selon la première prise de contact avec le club.*

Pour les renouvellements de licence : *Avant le lundi 5 septembre 2022*

**IMPORTANT :** Tout joueur, toute joueuse, n'ayant pas rendu sa demande de licence, ni effectué son renouvellement en ligne ou régularisé sa cotisation se verra interdire l'accès aux entraînements à partir du lundi 12 septembre 2022 jusqu'à régularisation définitive.

**Aucune licence ne sera validée sans paiement**

## ➤ Que comprend la cotisation ? :

- ✓ La licence : frais d'engagement, assurance RC, frais de gestion
- ✓ Les charges d'encadrement par des éducateurs diplômés ou en cours de formation, l'accès aux entraînements hebdomadaires par catégories, l'accès aux compétitions.
- ✓ La fourniture d'un équipement short/chaussettes
- ✓ 10 cartes de loto (une série par famille) soit 30 € récupérables
- ✓ 1 T-shirt PUMA d'une valeur de 16 €

**Remarque :** L'EBS organisera son LOTO en mars 2023. Cette manifestation est essentielle pour le fonctionnement du club. C'est pourquoi nous vous remettrons vos 10 cartes (3 € la carte) courant octobre, elles concernent la partie extérieure.

**La vente de vos cartes vous permettra de récupérer 30 €**

## EQUIPEMENTS

**Pour la saison 2022/2023, nous renouvelons notre contrat avec notre distributeur C-SPORTS – Chemin des Baisses – 01440 VIRIAT (à côté du District de l'Ain)**

L'équipementier est PUMA 

Vous trouverez une gamme de produits PUMA-EBS (voir document ci-joint)

Nous bénéficions avec notre distributeur d'un avantage licencié club pour tous les achats effectués auprès de C-SPORTS.

Tous les produits PUMA-EBS vous seront vendus à prix quasi-coûtant.

Si vous souhaitez acheter des équipements sportifs chez notre distributeur C-SPORTS, nous avons négocié pour vous les conditions suivantes :

- 35 % de réduction sur les produits PUMA (exemple : chaussures de foot – protèges- tibia – etc...)
- 20 % de réduction sur les produits des autres marques

**2 permanences vous sont proposées pour les essayages :**

**Vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2022 de 18h à 19h30 à Manziat (salle nord)**

**Vendredi 8 juillet 2022 à 18h à 20h à Feillens (club house du stade)**